

avons affirmé fréquemment que telle est la prétention de la minorité, et nous n'avons pas été informés du contraire par une voie autorisée. Que nos affirmations à cet égard aient été et soient exactes, cela ressort de votre proposition qui s'entend indubitablement d'un système d'écoles séparant par la loi les protestants des catholiques et dépendant entièrement pour son maintien de la taxe municipale et de l'octroi législatif.

Il paraît aussi que tout règlement entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba devra, aux termes de vos instructions, être sujet à l'assentiment d'une tierce partie, et alors même que notre proposition ou quelque autre proposition contenant tout ce qui doit être concédé en raison et en équité, recevrait l'approbation unanime des deux gouvernements, cette approbation ne vaudrait rien sans l'assentiment des représentants de la minorité.

Nous nous résumons en disant qu'il nous est absolument interdit d'accorder un système d'écoles catholiques séparées subventionnées par l'Etat, tandis que les représentants de la minorité, et par conséquent, le gouvernement fédéral, ne veulent avoir rien de moins.

En terminant, nous avons l'honneur de déclarer que le gouvernement de cette province, malgré l'insuccès des négociations actuelles, sera toujours disposé à recevoir et à discuter toutes propositions qui lui seraient faites en vue de corriger des disparités dont on lui montrerait l'existence dans la présente loi scolaire.

(Signé)

CLIFFORD SIFTON,
J. D. CAMERON.

Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence, le 17 mars 1896.

Le comité du Conseil privé a eu sous sa considération un rapport en date du 16 mars 1896, de l'honorable sir Mackenzie Bowell, premier ministre, énonçant que le 9 mars courant il a communiqué à Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Manitoba une déclaration faite ce jour-là à la Chambre des Communes par l'honorable sir Charles Tupper, baronnet, laquelle déclaration est dans les termes suivants :—

“ Depuis la réponse que j'ai donnée à la question qui m'a été faite il y a quelques jours par le député de North-Simcoe (M. McArthur), sir Donald Smith a reçu le télégramme suivant :—

WINNIPEG, 2 mars 1896.

“ Nous avons, mes collègues et moi, très attentivement considéré votre télégramme. Nous apprécions parfaitement tout ce que vous dites. Il nous paraît bien clair cependant que nous ne pourrions nous rendre à Ottawa pour y avoir une conférence que sur l'invitation officielle du gouvernement fédéral. J'apprécie hautement vos bons offices en cette affaire.”

“ Vu l'assurance que le gouvernement du Manitoba consent à une conférence, nous proposons de tenir, aussitôt après la deuxième lecture du bill réparateur, une conférence avec le gouvernement de M. Greenway, dans le but d'arriver à une entente dont les termes puissent satisfaire son gouvernement et la minorité du Manitoba : dans l'intervalle, nous continuerons la délibération du sujet *de die in diem*, comme cela a été annoncé précédemment.”

“ GREENWAY.”